

Protocole sanitaire d'accueil Jardin des Sports

Rappel important : une association ou un établissement scolaire qui utilise tout ou partie d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) après signature d'une convention d'occupation des locaux assure la responsabilité de l'ERP (ou partie d'ERP) et l'application des règles sanitaires listées (en plus de celles liées à la sécurité incendie/évacuation) ainsi que l'engagement du responsable auprès des adhérents et éducateurs sportifs de former, sensibiliser et appliquer.

Rappel des "GESTES BARRIERES" pour limiter la circulation du virus dans les lieux clos et lors de la pratique sportive

Comment se protéger et protéger les autres ?

Dernière version : Décret n°2020-884 du 17/07/2020 qui modifie le décret n° 2020-860 du 10/07/2020



Pour tout utilisateur de plus de onze ans : porter un masque dans tous les espaces clos et lors des phases d'attente de jeu sur les côtés des terrains

- Se tenir côte à côte (ou en quinconce) plutôt que face à face, avec une distance d'1 mètre
- Respecter les sens de circulation affichés (utiliser les zones d'attente pour ne pas se croiser dans les couloirs)
- Éviter les contacts corporels hors pratique sportive et ceux favorisant la contamination (poignées de portes, interrupteurs, mobilier, matériel...) en laissant si possible les portes ouvertes et en ne partageant pas de matériel
- Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans lors de toute circulation dans les locaux du complexe et pendant le temps d'attente de pratique sportive en bord de terrain ou espace de jeu
- Limiter l'utilisation des toilettes (à n'utiliser qu'en cas de stricte nécessité)
- Ne pas utiliser les vestiaires

Protocole sanitaire d'accueil Jardin des Sports

Rappel des "BONS REFLEXES A ADOPTER" pour limiter la circulation du virus dans les lieux clos et lors de la pratique sportive

À partir du 11 juillet, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.

Dernière mise à jour du Ministère des Sports : 25/06/2020

Coronavirus COVID-19

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation** dans la mesure du possible



10 m
(recommandation)

Vélo,
footing...



2 m
en statique ou
en dynamique

Entre chaque
pratiquant
en dynamique



1 m

Pour les moments
statiques (consignes,
briefing, débriefing...),
ainsi que pour les activités
des piscines à l'eau chlorée

Respecter les **règles barrières**



Se changer et se doucher
à domicile



Limiter à **10 personnes maximum** les groupes ou rassemblements
(hors activités sportives)



→ Mise en place des mesures suivantes par le gestionnaire :

Dispositif mis en place à partir du 31/08/2020 pour l'utilisation des salles du Jardin des Sports par les écoles et les associations (salle du dojo uniquement pour ces dernières) :

- Référent COVID pour le complexe sportif : gardien de la structure, en lien avec le référent COVID de la Communauté de Communes
- Nettoyage complet des espaces accessibles et désinfection des sanitaires avant reprise d'activité puis une fois/jour pour les sanitaires et points de contact (poignées de portes, interrupteurs, mobilier usuel...) par le gardien
- Nettoyage des sols et grandes surfaces (tables, bureaux, bancs) au minimum une fois/jour
- Vérification régulière du savon, des essuie-mains dans les sanitaires accessibles
- Mise à disposition des joueurs/adhérents/utilisateurs de gel hydroalcoolique à l'entrée du Jardin des Sports

Protocole sanitaire d'accueil Jardin des Sports

→ Mise en place des mesures suivantes par le gestionnaire (suite) :

- Mise en place d'affichages spécifiques aux conditions sanitaires
- Maintien de toutes les portes extérieures et intérieures en position ouverte
- Aération des salles de pratique sportive et lieux de circulation par les ouvrants disponibles pendant la pratique si possible et entre chaque groupe d'utilisateurs
- Traçabilité des entrées par créneaux d'utilisation et groupe d'utilisateurs dans chaque salle par le gardien
- Organisation d'une « **marche en avant** » afin d'éviter le croisement des nombreux usagers
- Installation d'un sens de circulation et neutralisation des espaces interdits d'accès, notamment les vestiaires et espaces de circulation intérieure non autorisés

Grande salle (élèves et professeurs uniquement)

- Accès à la grande salle du Jardin des Sports par la porte principale → Sortie de la grande salle par la double-porte coulissante située sous l'auvent
- Mise en place d'espaces matérialisés pour la dépose des sacs de sport et chaussures extérieures dans le couloir donnant au Jardin des Sports et dans celui de la grande salle en veillant à répartir les usagers afin de respecter la distanciation physique

Salle du dojo (pour les élèves et professeurs)

- Accès direct au dojo du Jardin des Sports par la porte de secours donnant vers le portail coulissant → Sortie par le double-porte coulissante donnant vers l'espace vert
- Mise en place d'espaces matérialisés pour la dépose des sacs de sport et chaussures extérieures à l'entrée de la salle dans l'espace autour des tatamis (déchaussage/rechaussage et dépôt/récupération des sacs) en veillant à répartir les usagers afin de respecter la distanciation physique
- Stockage du masque replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et protégé dans une pochette individuelle fournie par chaque utilisateur

Salle du dojo (pour les associations et adhérents)

- Accès à la salle du dojo du Jardin des Sports par la porte principale → Sortie de la salle du par la porte de secours donnant vers le portail coulissant
- Mise en place d'espaces matérialisés pour la dépose des sacs de sport et chaussures extérieures à l'entrée de la salle dans l'espace autour des tatamis (déchaussage/rechaussage et dépôt/récupération des sacs) en veillant à répartir les usagers afin de respecter la distanciation physique
- Stockage du masque replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et protégé dans une pochette individuelle fournie par chaque utilisateur

→ Respecter l'ensemble des mesures suivantes pour les utilisateurs :

- Arrivées et départs échelonnés et portes/fenêtres des salles restant ouvertes si possible
- Arrivées des utilisateurs de plus de 11 ans avec un masque, en tenue de sport avec changement de baskets à l'entrée de chaque salle ainsi qu'avec une bouteille d'eau ou gourde individuelle marquée + une pochette individuelle pour ranger le masque replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler)
- Les accompagnants d'enfants mineurs ne rentreront pas dans le complexe sportif à l'exception du premier cours de la saison sportive

Protocole sanitaire d'accueil Jardin des Sports

→ Respecter l'ensemble des mesures suivantes pour les utilisateurs (suite) :

- Utilisation du gel hydro-alcoolique uniquement à l'extérieur des terrains, de la salle et du tatami
- Aucune circulation à l'intérieur des salles sportives en chaussures extérieures
- Implication des professeurs/éducateurs sportifs/représentants de club et des élèves/adhérents/utilisateurs pour une responsabilisation dans le respect du bon état sanitaire des locaux mis à disposition (rangement des terrains/salles et nettoyage du matériel si nécessaire, lavage des mains avant et après la séance au gel hydroalcoolique* ou le cours pour limiter les risques de contamination des poignées de portes, des interrupteurs, etc...)

* **Pour la salle du dojo**, les utilisateurs doivent (d'après les préconisations spécifiques de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées à partir du 11/07/2020) :

- ▶ Se doucher et avoir les cheveux lavés
- ▶ S'assurer que la tenue de pratique ait bien été lavée (judogi, ...)
- ▶ Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- ▶ Être allé aux toilettes
- ▶ Mettre sa tenue de pratique sous un survêtement (+ une veste si nécessaire) pour ne pas la salir pendant le trajet vers le dojo
- ▶ Prendre un sac à l'intérieur duquel sont rangés des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zori » ou chaussons et sa bouteille d'eau marquée
- ▶ Massage des pieds au gel ou lotion hydro-alcoolique avant d'accéder au tatami (encadré par un adulte pour les plus jeunes) et en sortant avant de se rhabiller

- Matériel personnel ou appartenant à l'employeur de l'éducateur sportif/professeur échangé et/ou partagé sous la responsabilité de l'éducateur sportif en fonction de la doctrine propre à la fédération française du sport pratiqué ou du Ministère de l'Education Nationale
- Apport de son propre matériel par chaque pratiquant possible sous la responsabilité de l'éducateur sportif en fonction de la doctrine propre à la fédération française du sport pratiqué ou du Ministère de l'Education Nationale
- Adaptation pédagogique des cours au protocole sanitaire
- Transmission et rappel régulier du protocole sanitaire du Jardin des Sports et de toutes les recommandations/obligations de chaque fédération aux adhérents par l'éducateur sportif/professeur ou un représentant de l'association
- Tenue d'une liste précise des présences à chaque créneau (cours) par l'éducateur sportif ou un représentant de l'association

→ Modalités complémentaires jusqu'à nouvel ordre

- Interdiction d'accès du complexe sportif au public
- Interdiction d'organiser des compétitions sportives, tournois ou matchs amicaux sauf entre adhérents d'une même association
- Priorité d'accès aux établissements scolaires par rapport aux associations en cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire au niveau local et de la nécessité d'un renforcement des mesures sanitaires
- L'ouverture de certains équipements peut être limitée ou annulée temporairement en cas d'impossibilité d'assurer l'entretien quotidien des sols ou si la situation sanitaire locale le justifie (présence d'un foyer d'infection par exemple)